



### Projet de modifications ponctuelles du PAG

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal, en sa séance du 4 septembre 2019, a marqué son accord quant au projet de modifications ponctuelles du plan d'aménagement général de la commune de la Vallée de l'Ernz, parties graphique et écrite, portant sur des fonds situés dans les localités d'Ermsdorf, de Folkendange, de Medernach, de Pletschette et de Stegen.

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet complet avec toutes les pièces y compris la délibération du conseil communal est déposé pendant 30 jours, soit du 11 septembre 2019 au 10 octobre 2019 inclus à la maison communale, 26, rue de Savelborn à Medernach où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau. Durant cette même période le dossier est publié sous forme électronique sur le site internet [www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu).

Dans le délai de 30 jours de la publication du dépôt du projet dans 4 quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, les observations et objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion.

### Incidences environnementales

En application des dispositions de la loi modifiée du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, le conseil communal se rallie à l'avis de Madame la Ministre de l'Environnement du 27 juin 2019, réf. 93618/CL-mb, comme quoi « des incidences notables sur l'environnement dans le sens de la prédite loi modifiée du 22 mai 2008 ne sont pas prévisibles et qu'une évaluation détaillée n'en est pas nécessaire » pour les surfaces ERMS-1, ERMS-2, FOLK-1, MED-1, STEG-1 et STEG-4.

La décision ainsi que les raisons qui ont abouti à cette conclusion pourront être consultées du 11 septembre 2019 au 10 octobre 2019 inclus à la maison communale, 26, rue de Savelborn à Medernach pendant les heures de bureau ainsi que sur le site internet [www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu).

Une réunion d'information publique aura lieu à Stegen, le mercredi, 25 septembre 2019 à 19h00.

Medernach, le 10 septembre 2019.

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,  
*signé André Kirschten*

La secrétaire,  
*signé Monique Glesener*



Administration communale  
de la Vallée de l'Ernz  
26, rue de Savelborn  
L-7660 Medernach



Tél. : 83 73 02-20  
Fax : 87 96 65



[secretariat@aerenzdall.lu](mailto:secretariat@aerenzdall.lu)  
[www.aerenzdall.lu](http://www.aerenzdall.lu)